

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 8 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
16	13	13 + 3 pouvoirs

Date de convocation
4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Pascal DURAND**, 2ème adjoint.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Sébastien FRESSE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX.**

Absents : .

Représentés : **Anne ROZAIRE pouvoir donné à Jean-Claude ROMARY, Séverine HUSSON pouvoir donné à Sébastien FRESSE, Marcel TEDESCO pouvoir donné à Pascal DURAND.**

Madame Stéphanie HINDELANG a été nommée secrétaire de séance.

Objet : 68_2025 : Compte-rendu des délégations du Maire

N° de délibération : 68_2025

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	3	16	0	0	0

M. Dominique ROUSSEAU, conseiller municipal délégué, rappelle que, par délibération en date du 14 avril 2014, l'assemblée délibérante lui a octroyé une délégation pour certaines affaires prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à la réglementation, le Maire doit informer à chaque séance de conseil municipal de l'utilisation qu'il en a faite. En conséquence, M. Dominique ROUSSEAU donne lecture aux élus municipaux des décisions prises dans le cadre de cette délégation et que le Maire a notamment :

- Renoncé à exercer le droit de préemption sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) selon la liste ci-jointe :
- Prononcé la délivrance des concessions de cimetière suivantes selon la liste ci-jointe :
- Esté en justice afin de défendre la commune : pas de contentieux
- Passé les marchés publics suivants pour le compte de la commune de FLAVIGNY-sur-MOSELLE selon l'état joint.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 9 décembre 2025

Pascal DURAND,
2ème adjoint

